

Des politiques énergétiques aux pratiques énergétiques en France : la figure du “consommateur-citoyen” comme compromis normatif

Mathieu Brugidou, Isabelle Garabuau-Moussaoui

Texte traduit de :

Mathieu Brugidou, Isabelle Garabuau-Moussaoui. From energy policies to energy-related practices in France: The figure of the "consumer citizen" as a normative compromise.. Shane Fudge Michael Peters Steven M. Hoffman Walter Wehrmeyer. *The Global Challenge of encouraging Sustainable Living*, Edward Elgar, pp.143-163, 2013, 978 1 78100 374 9.

[Titre 1] Introduction

La question des politiques publiques liées aux changements de consommation durable a été récemment soulevée en France et mise en avant par le " Grenelle de l'Environnement ". Cependant, depuis les années 70, la France est confrontée à la question des changements de comportement en matière de consommation d'énergie. C'est pourquoi ce chapitre propose de traiter la question des changements comportementaux induits par les politiques d'économie d'énergie en France.

En particulier, l'histoire récente des politiques d'économies d'énergie fait émerger la figure du « consommateur-citoyen », en lien avec un cadrage marchand des dispositifs de politique publique. Cependant, l'analyse de dispositifs particuliers de politique publique (l'éclairage à travers les ampoules basse consommation, et la rénovation thermique à travers le crédit d'impôt développement durable) permet de comprendre que si les cadrages des comportements de consommation peuvent être assez forts dans la conception des dispositifs, il existe des traductions et des « débordements », dans l'articulation et la confrontation entre la figure du « consommateur-citoyen » et les pratiques concrètes des ménages et de tous les acteurs impliqués. Enfin, l'analyse des pratiques en matière d'énergie des ménages français met en évidence une pluralité des logiques sociales incitant ou contraignant les pratiques d'économies d'énergie, à la fois dans des groupes sociaux « concernés » et dans le « grand public », où l'argument environnemental est loin d'être un indicateur pertinent des « attentions énergétiques ». Une meilleure compréhension des mécanismes sociaux à l'œuvre dans les pratiques et les normes relatives à l'énergie permettrait de nouveaux points d'appui aux politiques publiques, trop souvent basées sur une conception de l'homo economicus/ecologicus, censé maximiser son utilité financière et environnementale, sans considération de l'injonction contradictoire encastrée dans cette conception.

[Titre 1] Histoire des politiques publiques françaises en matière d'économies d'énergie : évolution de la figure de l'utilisateur final

Les politiques d'économie d'énergie sont anciennes en France (depuis la première crise pétrolière, dans les années 70). Elles ont connu des cycles de développement et d'éclipses. Quatre périodes principales peuvent être mises au jour, qui ont construit différentes figures de l'utilisateur : l'utilisateur final apparaît plus ou moins central dans ces dispositifs d'actions publiques dévolus à l'énergie et il est doté de propriétés différentes (utilisateur, consommateur, citoyen) selon les périodes. Nous nous proposons donc de montrer dans cette première partie comment la question des utilisateurs finaux et de leurs changements de comportements a été abordée dans les politiques publiques de l'énergie.

[Titre 2] Premier choc pétrolier 1974-1979 : deux politiques publiques ?

Le premier choc pétrolier donne lieu à deux types d'actions publiques, l'une orientée vers la demande (diminution des consommations d'énergie des industriels et des utilisateurs finaux), l'autre vers l'offre (lancement d'un ambitieux programme électronucléaire). Ces deux politiques sont en partie articulées, les économies d'énergie permettant d'attendre que le programme de construction de centrales

nucléaires arrive à maturité. Mais elles peuvent sembler proposer des visions contradictoires (entre sobriété et production). Le premier choc pétrolier est l'occasion de mettre en œuvre des instruments divers, informatif, incitatif ou réglementaire. L'Agence pour les Economies d'Énergie (AEE) créée pour mettre en œuvre la politique d'économie d'énergie, lance ainsi les premières campagnes grand public. Celles-ci mettent en scène la figure d'un usager « responsable ». Comme le déclare Jean Syrota, directeur de l'agence, ces campagnes ont pour objet d'atténuer l'idée de contraintes pourtant par ailleurs bien présentes : « *On voulait, au contraire, rassurer. (...) L'idée de base était qu'il fallait considérer les Français comme des êtres intelligents, sérieux et responsables.* » (cité par Pautard, 2009, pp. 34-35). Se mettent également en place les premières « étiquettes énergie » destinées à informer les consommateurs sur la consommation d'énergie de certains équipements électriques¹. Enfin, des instruments réglementaires définissent les modalités de répartition en cas de pénurie et les premières normes thermiques dans les logements collectifs. La création des horaires d'été et d'hiver est l'occasion d'articuler des approches réglementaires et informatives². Déjà à l'époque, la rhétorique de la responsabilité masque un cadrage des comportements, réalisé en amont (voir partie 2).

[Titre 2] Second choc pétrolier (1979-1983) : des politiques contradictoires ou articulées ?

Le deuxième choc pétrolier (1979-1983) est l'occasion d'accentuer certains traits de ces politiques. L'appel à la responsabilité citoyenne du consommateur est fortement dramatisé : « *Si les consommateurs ne manifestent pas un exceptionnel esprit de responsabilité, le monde peut s'acheminer vers un désastre* »³ déclare le premier ministre Raymond Barre. Mais cette dramatisation concerne également le programme électronucléaire, qui est l'occasion de mettre en scène la dimension citoyenne de l'usager. Pour le président de la République de l'époque, Valéry Giscard d'Estaing « *C'est un peu comme si les Français avaient construit de leurs propres mains un gisement de pétrole capable de produire annuellement plus de la moitié de ce que nos voisins britanniques tirent de la Mer du Nord, et un gisement qui, lui, ne s'épuisera pas* »⁴. Le montant des aides à l'investissement pour les projets d'amélioration thermique est multiplié par quatre, les moyens de l'AEE sont fortement augmentés, celle-ci s'implante sur l'ensemble du territoire. L'alternance, qui a vu les socialistes accéder au pouvoir en 1981, ne bouleverse pas ces politiques : le programme de construction de centrales nucléaires est poursuivi – malgré les premiers engagements de F. Mitterrand (Blanchard, 2009). EDF, l'entreprise nationale de fourniture d'électricité, développe un programme de promotion du chauffage électrique. Ce développement peut être vu comme une manière d'articuler la politique d'économie d'énergie et la politique de production nucléaire dans un objectif de substitution aux énergies fossiles, mais a suscité des critiques, considérant qu'une politique d'offre abondante et relativement bon marché était contradictoire avec les objectifs de réduction des consommations (Hecht, 2004).

L'AFME succède en 1982 à l'AEE⁵, avec deux inflexions sensibles. Elle sera l'occasion de mettre l'accent sur un programme de « maîtrise » de l'énergie axé sur la recherche technique de l'efficacité énergétique et des rendements, cette perspective technico-économique faisant émerger la figure de l'utilisateur (ergonomie des systèmes, température de confort moyenne ressentie, etc.). Par ailleurs, elle accentue la décentralisation en déléguant au niveau local une partie du travail d'information et de sensibilisation. Le premier Ministre, Pierre Mauroy, insiste sur la nécessité du dialogue et la

¹ A la suite d'un accord volontaire passé avec les constructeurs, vingt ans avant l'initiative européenne (Pautard, 2009).

² Le décalage d'une heure de l'ensemble des horloges du pays est mis en scène devant les journalistes.

³ Extrait d'une intervention du Premier Ministre Raymond Barre suite au Second Choc Pétrolier ; cité par Leray et De La Roncière, 2003, p. 26.

⁴ Cité par Pautard, 2009, p. 47.

⁵ L'AFME (Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie) succède en 1982 à l'AEE. Elle est dotée d'un budget de 700 millions de francs et 250 salariés. En 1983, pendant le premier septennat de F. Mitterrand, son budget est de 1.3 milliards de Francs. Elle emploie 500 agents répartis sur l'ensemble du territoire.

concertation au niveau local, intégrant le dynamisme associatif. Il s'agit de « *permettre à la nouvelle citoyenneté de s'exercer également dans le domaine de l'énergie grâce à l'information de chacun et à un réel partage des responsabilités entre les collectivités locales, les régions et l'Etat* »⁶. De fait, le parti socialiste est partagé sur cette question entre des sensibilités productivistes ou antiproductivistes. Les arbitrages et les discours gouvernementaux semblent en partie traduire ces tensions.

[Titre 2] Le contre-choc pétrolier (1984-1996) : l'éclipse des économies d'énergie

La baisse brutale dans le milieu des années 80 du cours du prix du pétrole et l'augmentation du nombre de réacteurs nucléaires raccordés au réseau⁷ vont entraîner, notamment à l'occasion d'une alternance politique au profit de la droite, un changement profond dans les politiques publiques de l'énergie. Celui-ci va consacrer l'amenuisement de la figure du citoyen, au profit de la triple figure de « l'équipement efficient », de l'utilisateur et du consommateur. L'AFME, à qui sont alloués des moyens réduits, modifie profondément sa stratégie : il s'agit désormais de soutenir la R&D d'équipements efficaces pour structurer un marché performant. Des accords avec des industriels de l'électroménager doivent aider un consommateur désormais seul sur une scène faiblement éclairée à estimer et à calculer les coûts liés à l'énergie. L'AFME devient l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) en 1992, qui, outre des missions sur la pollution de l'air et les déchets, porte ses efforts sur les énergies renouvelables et la cogénération. Les « comportements » sont saisis à travers des politiques tarifaires de l'opérateur énergétique historique (ajustement de la demande sur l'offre en grande partie structurée par les caractéristiques du parc nucléaire). Les différents plans de relance de l'économie par la consommation des ménages, dans un contexte d'abondance de l'offre, laissent peu de place aux politiques d'économies d'énergie. Ces changements vont s'accompagner d'une augmentation sensible de la consommation énergétique finale⁸.

[Titre 2] De nos jours, émergence des enjeux environnementaux, internationalisation de l'action publique et dérégulation

La dernière période voit à la fois l'émergence de nouveaux enjeux environnementaux (notamment le changement climatique), l'internationalisation des politiques publiques de l'énergie (notamment du fait du cadre européen) et la dérégulation du secteur de l'énergie. L'engagement de la France de ne pas augmenter son niveau d'émission de CO₂ lors du protocole de Kyoto concourt en effet à redéfinir les politiques de maîtrise de l'énergie. Une nouvelle réglementation thermique est adoptée (RT2000). Un plan de communication couplant l'énergie et l'environnement est mis en œuvre parallèlement à la création d'un réseau élargi de « Points Info Energie » à destination du grand public. Une décentralisation des politiques énergétiques est amorcée⁹. En 2004, la Loi d'Orientation sur l'Energie (LOE) expose les nouvelles priorités des politiques énergétiques : combiner la poursuite de la sécurité énergétique, la préservation de l'environnement et le maintien de prix « compétitifs » permettant notamment l'accès de tous les citoyens à l'énergie. La maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, la construction d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération à eau pressurisée (EPR), et le soutien à la recherche figurent par ailleurs au rang des priorités gouvernementales.

⁶ Cité dans Pautard, 2009, p. 53.

⁷ Les capacités de production nucléaire installées sont en 1986 devenues plus importantes que les capacités en projet ou en construction.

⁸ La consommation finale énergétique totale n'a augmenté que de 0,4% au cours des années 1973-1980, mais a connu une progression importante de +6,3% dans les années 1980 puis de 10,8% dans les années 1990 (Pautard, 2009). L'amélioration de l'efficacité énergétique par objet ne jugule donc pas la propension à s'équiper.

⁹ Décret relatif au Schéma de Services Collectifs de l'Energie promulgué en avril 2002.

La dérégulation du secteur à partir des années 2000¹⁰, sous l'impulsion des politiques européennes, modifie les modalités de l'action publique. La diversité des objectifs poursuivis et des publics visés se traduit par la multiplication des instruments et la création d'instruments de marché comme les quotas d'émissions de CO2 ou les certificats d'économies d'énergie (Pautard, 2009). En lien avec l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers (juillet 2007), la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) est chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'électricité et du gaz en France, et veille à faire exister la figure du consommateur dans ce secteur. Cette insistance sur l'autorégulation du marché va de pair avec une réduction de la dotation budgétaire de l'ADEME.

Enfin, à partir de 2007, le Grenelle de l'environnement, dispositif de concertation associant pour la première fois les ONG environnementales, les entreprises, les syndicats, les élus et représentants de l'État, s'est voulu un tournant décisif dans les politiques publiques consacrées à l'environnement. Bien que ce dispositif ait pu donner lieu à des évaluations mitigées – notamment si l'on prend en compte le temps long des politiques publiques¹¹, il traduit le retour sur l'agenda des politiques énergétiques et de la question des économies d'énergies sous de nouveaux atours. Le Grenelle articule en effet fortement les enjeux environnementaux – et particulièrement climatiques – et le marché. Déployant des instruments d'information et incitatifs opérant dans l'espace public comme sur le marché, il consacre une large place à la figure du « consommateur-citoyen », débattant, d'une part, des choix énergétiques à travers la thématique de la démocratie écologique, et optant, d'autre part, pour une « consommation durable » selon des considérations économiques et environnementales. Cette concertation n'est toutefois possible qu'au prix d'une négociation préalable qui exclut de la discussion la question du nucléaire.

[Titre 2] Les politiques de l'énergie dans une transformation globale de l'action publique

Ce bref résumé de l'histoire des politiques publiques dans le domaine des économies d'énergie met en évidence la succession de configurations d'action publique très différentes du fait à la fois de contraintes externes (crise pétrolière, prise de conscience de la déplétion des ressources fossiles, changement climatique, etc.), de la montée en puissance d'instances internationales (Union européenne, accords de Kyoto) et locales et de logiques politiques. Toutefois, une partie des changements qui affectent la gouvernance du secteur de l'énergie est similaire à ceux que connaît l'ensemble de l'action publique en France : l'intervention de l'État est de plus en plus encadrée entre un niveau local – fruit de la décentralisation – et le niveau européen (Borraz, Guiraudon (dir), 2008). Dans ce contexte émergent des autorités administratives indépendantes et une démocratie associative¹² plus vigoureuse¹³. Par exemple, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)¹⁴, créée en 1995 et réformée en 2002, puis en 2010, « s'inscrit dans un mouvement plus global de renforcement des instruments d'information et de participation dans la politique de gestion publique des risques, ces instruments ayant une double vocation, ceux de démocratisation des décisions et d'orientation des conduites des citoyens »¹⁵. Le recours accru à ces instruments répond aussi à un objectif de sensibilisation éducative et de responsabilisation des populations afin de les inciter à modifier leurs comportements : « Les politiques en matière de recyclage des déchets ménagers

¹⁰ Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME)

¹¹ Boy, Brugidou, Halpern, Lascoumes (dir.), 2012.

¹² Christiansen, Kirchner (dir.), 2000. Pour une discussion de ce concept, voir Saurugger Sabine, 2003.

¹³ Voir Grossman, Saurugger, 2006, p302 et Jobert, 2001.

¹⁴ <http://www.debatpublic.fr/>

¹⁵ Lascoumes, 2008, pp. 49-50.

depuis dix ans, celles visant aujourd'hui les économies d'eau et d'énergie sont basées en très grande partie sur une responsabilisation via l'information »¹⁶.

Ces politiques publiques sont en même temps de plus en plus caractérisées par des instruments de marché au service d'une plus grande individualisation, d'un « ciblage des comportements individuels » (Borraz, Guiraudon (dir), 2010, p. 15). Ces combinaisons d'instruments dessinent différentes figures de l'usager final partiellement articulées : le citoyen, fortement mis en scène lors des premiers chocs pétroliers, est alors peu distingué de l'usager de l'énergie. Puis, l'utilisateur entre en scène, dans un contexte de monopole public de la fourniture d'énergie, de déploiement des dispositifs techniques « efficaces » et de baisse de la préoccupation énergétique. Enfin, progressivement équipée par différents types d'instruments de marché, le consommateur va se détacher, délesté de ces préoccupations civiques par les vertus de l'efficacité énergétique – qui revient à « rabattre » la question de la sobriété sur celle du coût. La dernière configuration met en scène un consommateur-citoyen connectant enjeux environnementaux et marché dans le cadre du référentiel du développement durable. De plus, le citoyen continue de s'exprimer, au niveau local (par exemple autour des choix d'infrastructures), ou au niveau national (par exemple à travers le dispositif du Grenelle de l'Environnement).

[Titre 1] Exemples d'instruments de politiques publiques en matière d'économie d'énergie : cadrage et appropriation des dispositifs

L'Etat et le marché développent donc des outils, des instruments, des produits, des infrastructures, que l'on peut nommer globalement « dispositifs », pour cadrer les comportements de consommations d'énergie et construire la figure du « consommateur-citoyen ». Cette deuxième partie étudie deux dispositifs de politique publique, pour montrer comment s'opère concrètement le processus de cadrage des comportements, mais également pour montrer que ces dispositifs font l'objet de traductions de la part des différents acteurs (Etat, marché, société civile, ménages) intervenant dans son déploiement. Les dispositifs sont donc co-construits, réinterprétés, voire « débordés », en fonction des stratégies et des contraintes de chaque acteur, et dans leurs interrelations. Les deux dispositifs présentés ont été choisis en fonction de plusieurs critères : diversité du type d'instrument (information + marché, puis contrainte, versus incitation fiscale + marché), diversité du type de comportement (geste versus investissement), et disponibilité d'études les concernant.

[Titre 2] L'éclairage et les ampoules basse consommation

L'éclairage est un poste de consommation « investi » à la fois par les politiques publiques et par les ménages pour réaliser des « économies d'énergie ». L'histoire croisée des politiques publiques sur l'éclairage et de leur diffusion dans le grand public, celle des acteurs du marché de l'éclairage et celle des pratiques sociales et de leur transmission permet de comprendre où se situent les cadrages proposés et les traductions opérées par les différents acteurs en présence.

[Titre 3] Une consommation et des économies « visibles »

Tout d'abord, l'on peut se demander pourquoi l'éclairage est devenu un symbole des économies d'énergie, alors que la part de consommation de ce poste est assez faible dans la consommation énergétique totale des ménages (moins de 2% de la part des dépenses d'énergie domestique (Besson/INSEE, 2008)).

De plus, la mise en œuvre d'une politique publique sur l'équipement et les pratiques d'éclairage est particulièrement ardue puisqu'elle revient à faire changer des millions d'ampoules et de petits gestes, chaque foyer ayant en moyenne 25 ampoules dans son logement.

¹⁶ Lascoumes, 2008, *op.cit.*, p 50.

Cependant, pour les ménages, l'éclairage est l'une des seules sources d'économie d'énergie à être « visible », les ménages ayant l'impression de voir la consommation d'électricité dans la lumière, comme ils voient l'eau couler des robinets (Moussaoui, 2004) ; de plus, les campagnes de sensibilisation aux réductions de consommation des années 70 portant sur l'éclairage ont été « incorporées » par les enfants et adultes de l'époque, puis transmises aux nouvelles générations (Garabuau-Moussaoui, Bartiaux, Filliastre, 2009). Dans le même temps, l'éclairage a des fonctions sociales très « fortes » (confort, ambiance, sécurité, territoire, richesse, etc.) qui sont à première vue peu compatibles avec l'idée d'économie. L'injonction contradictoire est « résolue » dans le geste « d'éteindre en sortant de la pièce », ce qui permet de ne remettre en cause ni la consommation d'électricité au moment de la présence des membres du ménage dans la pièce, ni la puissance des lampes et leur nombre (Moussaoui, 2007).

[Titre 3] Une efficacité énergétique unitaire améliorée, mais une diffusion lente et un multi-équipement non freiné

L'évolution de la pratique d'éclairage dans les pièces à vivre tend à aller d'un luminaire central (plafonnier ou lampe halogène) vers une multiplicité de points lumineux (voire de guirlandes). Ainsi, « en vingt-cinq ans, les Français ont triplé leur consommation en multipliant les sources lumineuses (330 millions d'ampoules sont vendues chaque année). »¹⁷

Dans le même temps, les lampes « basse consommation »¹⁸ (LBC) connaissent un succès très limité. En 2006, la part des lampes fluo-compactes (LFC) reste modeste (6% des ventes) : « En 1998, 25% des foyers déclaraient en posséder une ; 35% en 1999 et 44% en 2001. » (Zélem, 2010, p. 39) et ils étaient 68% en 2008. Sachant que chaque ménage possède en moyenne presque 25 sources lumineuses, avoir une LBC reste un geste très « symbolique » et ce n'est qu'en 2005 qu'une enquête quantitative demande aux ménages s'ils ont équipé « une part importante des luminaires par des ampoules basse consommation ». Ils ne sont alors que 15% à répondre positivement (Roy, 2006). A la même époque, se multiplient les opérations de distribution ou de ventes à prix réduit de lampes basse consommation.

Les enquêtes sur les usages de ces ampoules (Moussaoui, Vaubourg, 2004) montrent que celles-ci sont placées dans les lieux peu investis socialement : toilettes, couloirs, cave, garage, etc. En effet, les LBC sont considérées comme chères, donnant une lumière peu agréable (« couleur froide », « blafarde »), mettant du temps à s'allumer et peu esthétiques (leur forme ne convient pas aux luminaires achetés). Elles sont donc « stigmatisantes ». Ces inconvénients se transforment en avantage pour les chambres d'enfant : en lampe de chevet, elles ne font plus craindre que l'enfant se brûle avec son luminaire ; et elles servent de « veilleuse » pour les enfants qui ont peur du noir. Ainsi, au milieu des années 2000, les ampoules basse consommation, si elles sont mieux connues du grand public, restent peu diffusées dans les logements, malgré des campagnes de promotion et d'incitation à l'achat, axées sur le choix autour de deux arguments, économique et écologique : « Choisir une ampoule qui réduit sa facture et préserve sa planète, aujourd'hui, on peut » (ADEME, 2008).

[Titre 3] De l'incitation à la contrainte réglementaire : fabrication d'un processus d'intéressement des acteurs du marché

C'est dans ce contexte que plusieurs directives européennes cherchent à limiter les consommations d'énergie pour l'éclairage (Catteau et alii, 2010).¹⁹ Le Grenelle de l'Environnement entérine ces

¹⁷ Source : <http://www.arehn.asso.fr/dossiers/ampoules/ampoules.html>

¹⁸ Les lampes basse consommation (LBC) regroupent les lampes fluo-compactes (LFC) et les LED.

¹⁹ La directive n°2005/32/CE, complétée du règlement n°244/2009, vise à « intégrer les économies d'énergie dès la conception des appareils. ». De plus, une directive plus ancienne avait pour objectif d'imposer « aux fabricants et importateurs de financer la collecte et le traitement des équipements usagés » (Directive 2002/96/CE,

différentes réglementations et permet de raccourcir à la fin 2012 les délais prévus dans les calendriers européens de substitution des ampoules à incandescence par les ampoules « performantes », grâce à la signature d'une convention volontaire entre les pouvoirs publics et les acteurs de la filière.

L'obligation de substitution des ampoules à incandescence par des LBC va provoquer un travail de l'Etat pour encadrer le marché, mais surtout pour fabriquer des dispositifs d'intéressement des acteurs, pour que ceux-ci acceptent les règles du jeu et même anticipent les obligations européennes.

Certaines entreprises avaient pris les devants de cette évolution réglementaire, et avaient déjà transformé la contrainte en opportunité. Ainsi, Philips, fabricant de lampes, a très tôt axé sa stratégie et ses investissements de recherche vers des solutions dites « éco-responsables » : il a ainsi participé au lobbying de la mise sur agenda politique de ces questions au niveau européen et aux discussions du Grenelle de l'Environnement. Sa stratégie d'innovation a constitué un moyen de distancer ses concurrents, les constructeurs chinois, qui n'auraient pas les moyens de développer les nouvelles technologies proposées par Philips. De plus, Philips et les autres fabricants axent actuellement leur stratégie de recherche sur les LED, les LFC étant considérées comme une technologie de transition (Cateau et al., 2010). La réglementation nouvelle viendrait donc ici en appui d'une stratégie industrielle.

Les fabricants et les distributeurs y ont trouvé des dispositifs « d'intéressement » intégrables dans leurs stratégies commerciales et de positionnement concurrentiel. Ces acteurs du marché ont « traduit » ces dispositifs d'intéressement dans des dispositifs à destination du grand public, compatibles avec la figure du citoyen-consommateur : lutte contre le changement climatique, économies financières, longévité, sécurité pour les enfants, etc. et ont fait évoluer les équipements et leur packaging pour être en meilleure adéquation avec ces messages (Pautard, 2009).

Il est frappant de constater que la « société civile » a également pris la même direction, la plupart des associations de consommateurs et associations environnementales poussant plus qu'elles ne freinent la diffusion des LBC, malgré des controverses, restées peu relayées (mercure, champs électromagnétiques).

Les campagnes de sensibilisation ont eu leur rôle à jouer dans l'acceptation de la contrainte. Les Français semblent avoir « accepté » à la différence d'autres pays²⁰, cette obligation de substitution. Est-ce parce qu'ils n'ont pas encore changé toutes leurs ampoules ? Ou est-ce parce que les politiques publiques et le marché ont participé de la construction d'une « norme », en cours d'incorporation ? Les campagnes se sont aujourd'hui déplacées vers le recyclage des ampoules, appuyées par la création d'un organisme, Recyclum, et l'enjeu est le déplacement de la pratique d'achat vers la pratique du recyclage (l'usage restant un non-dit de ces campagnes). Un nouveau paradoxe apparaît : alors que les différents acteurs ont construit un consensus pour invisibiliser la controverse sur le mercure, le recyclage gagnerait à utiliser cet argument, pour « mobiliser » les consommateurs-citoyens.

[Titre 3] Conclusion

Cet exemple montre que la construction d'un choix pour le consommateur, d'abord entre lampes à incandescence et lampes basse consommation, puis, aujourd'hui, entre plusieurs technologies efficaces, est encadrée par les pouvoirs publics, en partenariat avec les fabricants, les distributeurs et

transposée en France par le décret n° 2005-829 du 20/07/2005). Un calendrier des substitutions est donné dans le règlement européen 244/2009.

²⁰ Voir les controverses aux Etats-Unis, initiées par le Tea Party and reprise par le parti Republicain (<http://www.goodplanet.info/Contenu/News/USA-les-republicainsdeclarent-la-guerre-aux-ampoules-a-basse-consommation>) or the incandescent bulb stockpiling phenomena in Great Britain, Germany, Austria, Hungary and Poland (Cateau et al., 2010)..

la société civile. L'obligation de substitution ne s'est donc traduite ni par une baisse d'influence des acteurs du marché, ni par un arrêt des campagnes d'information et d'enrôlement des acteurs. La politique publique a tout à la fois cherché à intéresser les acteurs du marché et à équiper les consommateurs (étiquette énergie, campagnes de promotion et d'incitation à l'achat, puis dispositif de collecte pour le recyclage). L'Etat est ici dans un rôle d'incitateur (en accélérant notamment le calendrier), de régulateur mais aussi dans un rôle de contrainte (réglementation). La question se pose, dans cet exemple comme dans d'autres²¹, de savoir si la stratégie de l'efficacité énergétique par unité de produit (qui semble être un des chemins du consensus entre Etat et marché), non couplée à une stratégie de modération et de sobriété énergétique (aucune politique publique sur les usages de ces équipements), peut remplir les objectifs environnementaux qui sont à la base des directives et réglementations.

[Titre 2] La rénovation thermique du bâtiment : l'exemple du Crédit d'Impôt Développement Durable

Destiné à améliorer la performance énergétique des bâtiments, le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD) lancé en 2005 a connu un très grand succès. Cette mesure d'incitation fiscale a été conçue pour toucher tous les foyers, ceux qui paient des impôts les voyant diminuer, ceux qui n'en payent pas recevant un chèque²². Il a permis, les quatre premières années, la réalisation de 5,4 millions de travaux pour un montant de 23.6 milliards d'euros et a concerné une résidence principale sur sept. Toutefois, les analyses de Vauglin et al. (2011) ont montré que ce succès a rencontré des limites certaines : D'une part, il semble que l'Etat ait eu du mal à prévoir le coût de cette mesure²³ : son coût annuel a augmenté très sensiblement, d'1 milliard d'euros en 2005 à 2,5 milliards en 2008, ce qui le conduira à proposer une mesure, l'éco-prêt à taux zéro, beaucoup moins attractive²⁴. D'autre part, seules certaines catégories de la population visée semblent avoir été concernées, et ont engagé des catégories de travaux souvent secondaires par rapport à l'objectif d'efficacité énergétique. Ce sont en effet plutôt les ménages aisés, propriétaires et résidents en habitat individuel qui ont profité de cette mesure qui leur serait apparue comme une opportunité fiscale (effet d'aubaine). Vauglin et al. ont mis en évidence des stratégies d'appropriation par différents types acteurs qui expliquent en partie ces dérives. Ainsi, Les ménages auraient réalisé des travaux, moins pour des motifs « environnementaux » – l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment – que pour des objectifs de confort, de valorisation économique du bâti ou de renouvellement des équipements. Les ménages ont donc privilégié le changement des fenêtres ou de la chaudière quand « la rationalité [technico-économique] commanderait de commencer par isoler les combles ou les murs » (Vauglin et al., 2011, p18). Mais cette appropriation sélective des ménages n'aurait pas eu autant d'effet si elle n'avait rencontré la logique économique de certaines filières : ainsi celle de la fenêtre industrielle, dont le marché est concerné à 80% par le CIDD, a cherché activement à « capter » cette mesure. Enfin, l'état semble avoir poursuivi plusieurs objectifs, en partie divergents, à travers cette mesure : outre la finalité environnementale, il aurait cherché à soutenir l'économie – à travers le soutien à des filières²⁵ – et à diminuer les coûts. Par ailleurs, la difficulté pour l'Etat à prévoir la diffusion de la mesure mais aussi à recadrer le design du dispositif en fonction de ses modalités d'appropriation (par les ménages

²¹ voir le rapport *Is efficient sufficient ?* ECEEE - REFERENCE

²² Après la réalisation des travaux.

²³ Le CIDD a coûté 7.8 milliards d'euros à l'Etat.

²⁴ Prêt à taux nul sans frais de dossier distribué par les principales banques en contrepartie d'une aide fiscale de l'Etat. Disponible depuis le 1^{er} avril 2009 et désormais non cumulable avec le CIDD. Cette mesure a produit des résultats très mitigés, en partie parce qu'elle permet de payer des mensualités de remboursement de prêts travaux moins élevées, et est donc, comparée au CIDD, moins tangible qu'une réduction d'impôt, aussi bien pour les filières professionnelles que pour les consommateurs (Vauglin et al., 2011).

²⁵ Les travaux de rénovation concernent en effet en grande partie des emplois non délocalisables.

comme par les filières) – ce qui suppose un suivi fin de la mesure – explique sans doute une partie des limites rencontrées par le CIDD.

Les instruments d'actions publiques orientés vers le marché, comme toutes les innovations, configurent des formes de consommation, qui sont elles-mêmes reformulées par les acteurs de la filière et les usagers finaux. On sait que le succès d'une innovation dépend en partie de sa capacité à intégrer ces logiques d'appropriation. Or l'Etat semble ici avoir eu certaines difficultés à « renégocier » le script d'usage inscrit dans l'instrument en prenant en compte les reformulations des différents acteurs.

Ces deux exemples montrent que les comportements du consommateur sont plus ou moins étroitement cadrés par les instruments de politiques publiques (incitation fiscale), mais que se déploient des « débordements », puissamment confortés par des recadrages marchands, liés à la diversité des motivations des consommateurs qui se réapproprient ces mesures, les « traduisent » et leur donnent un sens dans leurs pratiques (confort, renouvellement des équipements... mais aussi environnement) en fonction de multiples logiques sociales.

[Titre 1] Du changement de comportement à la compréhension de la dynamique des pratiques et des normes sociales

Si l'on se place du côté des ménages, la figure du « consommateur-citoyen » qui se dessine actuellement dans les politiques publiques de l'énergie reste une construction fragile. En effet, les discours publics maintiennent une ambiguïté, en déplorant volontiers le manque d'engagement environnemental des « consommateurs-citoyens ». Ceux-ci, même quand ils sont « sensibilisés », ne passeraient pas à l'acte. Mais ce constat, comme nous l'avons vu (2^{ème} partie), est en grande partie dû à des représentations très simplifiées, voire minimales, de l'usage telles qu'elles sont encodées dans les instruments de politiques publiques : les défaillances civiques dénoncées cachent bien souvent l'incapacité des instruments à reformuler la diversité des usages pour les normer. Selon nous, cette question doit être dépassée, au sens où l'engagement des ménages dans des dispositifs d'efficacité ou de sobriété énergétique dépend plus d'une capacité d'appropriation que de valeurs environnementales. En particulier, la notion *d'attention énergétique* se forme actuellement, au croisement de pratiques et de normes sociales, de politiques publiques, de débats et controverses, d'offres commerciales et de dispositifs sociotechniques. Cela ne signifie pas forcément que les ménages font plus d'économies d'énergie que dans les périodes précédentes, mais que se constituent à la fois une pratique de l'attention énergétique (comprenant un répertoire d'actions, des compétences et des significations partagées (Warde, 2005)) et une nouvelle norme sociale (regroupant un ensemble de dispositifs, de pratiques et de justifications des pratiques).

Cette reconfiguration des pratiques et des normes sociales est liée à l'évolution du discours sur le lien entre énergie et environnement (première partie), aux instruments et dispositifs politiques et marchands (deuxième partie), mais également à une dynamique des usages de consommation et des politisations possibles, de la part des usagers finaux, que l'on peut analyser à travers le triptyque d'Hirschman (1970) :

- La norme de l'attention énergétique peut être l'objet de réappropriations multiples, il s'agira alors d'être attentif à la description de la diversité des pratiques cadrées avec succès par la norme (*loyalty*),
- Elle peut aussi se confronter à des pratiques fortement cadrées par d'autres normes – comme celle du confort – et échouer à les reconfigurer selon le nouveau régime normatif (*exit*),
- Elle peut enfin donner lieu à une politisation dénonçant par exemple ses modalités d'application ou les valeurs qui la fondent (*voice*).

[Titre 2] Loyalty : la normalisation des pratiques

Les nombreuses recherches sur les pratiques des ménages en lien avec l'énergie²⁶ permettent de montrer que l'attention énergétique est prise dans un système de consommation qui la dépasse, ce qui explique des niveaux de consommation élevés. Ainsi, le constat a été fait du lien plus que fragile entre attitudes environnementales et gestes pro-environnementaux, en particulier par l'analyse du lien entre consommation d'énergie et revenus (Dobré, 2002, Wallenborn et Dozzi, 2007). De même, la notion de « compartimentalisation » (Halkier, 2001) des domaines de consommation (alimentation, loisirs, mobilité, pratiques vestimentaires, etc.) permet de comprendre que ces domaines de vie n'engagent pas les mêmes dispositifs socio-techniques, priorités de vie, imaginaires, etc., entraînant des pratiques et des normes hétérogènes. Ce phénomène se retrouve sur les postes de consommation énergétique : éclairage, chauffage, cuisson, hygiène renvoient à des pratiques, des représentations sociales, des équipements, des politiques publiques différenciées.

Cependant, malgré cette diversité, nous avons pu identifier plusieurs logiques récurrentes d'attention énergétique, au travers de nos différentes enquêtes (Moussaoui, 2011). Une analyse par génération et par âges de la vie a permis de montrer des « tendances » historiques de développement ou au contraire de minimisation de ces logiques, très similaires aux périodes vues dans la première partie :

- une logique d'anti-gaspillage chez les plus anciens (qui ont vécu la guerre ou les rationnements et pénuries qui ont suivi) transmise de génération en génération, qui reste une référence, même pour les enfants d'aujourd'hui;
- une logique financière, très forte dans toutes les générations parce que c'est la manière la plus simple de traduire les efforts d'économie d'énergie (la baisse des factures est un signe visible d'une consommation en baisse) et parce que la gestion budgétaire, " l'économie domestique ", est une activité primordiale des ménages dans toutes les générations.
- une logique environnementale montante, qui est difficile à accepter si elle se heurte à la logique financière (par exemple, avec la réticence à payer pour des services d'efficacité énergétique, pour des conseils de gestion/conservation de l'énergie ou pour des produits biologiques) ;
- une logique de critique de la surconsommation, qui réapparaît aujourd'hui (elle est apparue dans les années 1970) ;
- une logique légaliste, une partie des personnes étant sensibles au fait que certaines pratiques sont « demandées » par des dispositifs techniques, des lois, des campagnes de sensibilisation de l'Etat (tri des déchets, extinction des veilles des appareils, etc.).

Ces configurations de pratiques et de discours, cadrées par la norme de l'attention énergétique, peuvent s'accompagner d'un travail de « police » normative et d'une stigmatisation des comportements déviants (Becker, 1963), autour de la figure de celui qui « pense que ce n'est pas important de faire des économies d'énergie », appuyé par un registre langagier de la paresse, de la bêtise, de l'égoïsme, de l'avidité, considérant que ces autres n'ont pas « besoin » et pas « envie » de faire attention, car ils sont en recherche de confort « personnel », individualiste. Celui qui fait attention, au contraire, « se soucie » de la planète et des autres (Brugidou, 2011).

[Titre 2] Exit : conflits normatifs

Ces logiques d'attention énergétique peuvent être contre-balancées par d'autres logiques. En particulier, la logique du confort est une norme sociale très forte, et reste majoritairement liée au confort matériel. Cette logique est globalement incontestée et s'est accrue depuis la guerre. Pour les

²⁶ Pour une synthèse de travaux en psychologie et en sociologie sur ce thème, voir par exemple (Barenergy).

personnes interrogées, il n'y a presque jamais de doutes quant à l'accumulation d'appareils et de dispositifs électroniques consommateurs d'énergie. Elles considèrent comme "normal" que le niveau de vie "moderne" (Shove 2003) comprenne une "culture matérielle" de l'énergie et des appareils qui consomment beaucoup d'énergie.

De plus, de nombreuses logiques sont ambivalentes, c'est-à-dire qu'elles peuvent pencher vers l'attention énergétique ou vers la consommation énergétique. Ainsi, l'éducation des enfants renvoie les parents à des injonctions contradictoires, entre volonté d'éduquer leurs enfants aux attentions énergétiques et leur apporter des conditions de vie confortables (parfois, en se sacrifiant eux-mêmes). Ainsi, faut-il chauffer plus la chambre des enfants, ou au contraire limiter la température (pour des questions de santé) ? Faut-il leur donner un bain tous les jours ? Faut-il leur acheter la console de jeu qu'ils demandent ?

De même, la distinction sociale, longtemps fondée sur l'accumulation de biens matériels, est en passe, dans certains milieux, de se transformer en « sobriété ostentatoire » (Moussaoui, 2007). La voiture hybride, les panneaux photovoltaïques, la pompe à chaleur ou l'insert bois deviendraient des marqueurs identitaires valorisants.

Ces différentes logiques d'action se combinent, au quotidien, et évoluent dans le temps. Ainsi, l'intégration d'un nouvel élément dans l'univers quotidien peut provoquer des réactions en chaîne, en lien avec les logiques d'action dominantes. On parle d'effet Diderot (Shove et Ward, 1998) et d'effet rebond (Gossard, 2010) quand cela provoque une hausse des consommations, mais il peut aussi exister des « trajectoires » vers de plus en plus de modération énergétique. Cependant, la compartimentalisation peut empêcher ou minimiser ce processus de diffusion de nouvelles pratiques.

[Titre 2] Voice : politisation de la norme

La prise de parole – au sens d'une politisation d'un problème - est la modalité d'action typique du « croisé » (Becker, 1963), de celui qui veut instaurer une norme nouvelle en s'appuyant sur des valeurs et une représentation du bien commun. C'est pourquoi la « mise en discussion » des enjeux liés à l'environnement et à l'énergie dans de multiples forums (médias, cercles d'inter-connaissances, etc.) participe à l'évolution des normes collectives. Elle apparaît également de plus en plus comme un passage obligé de la construction des politiques publiques. Ainsi, concernant les économies d'énergie en France, l'ADEME inclut dans sa campagne « Faisons vite, ça chauffe » en 2007 un dispositif de débat public sur la MDE (Benvegnu, 2011) et le Grenelle de l'Environnement est présenté par ses promoteurs comme une concertation entre différentes parties prenantes et comporte une phase de consultation du public (Boy et al., 2012). Tout se passe comme si ces dispositifs jouaient le rôle d'une légitimation des politiques publiques, voire d'une ritualisation (Lassègue, 2010), ayant pour objectif de vérifier « l'acceptabilité » des mesures proposées. Les consommateurs-citoyens, bien qu'enjoins à donner leur avis, s'en remettent alors à différents types d'autorités (experts, représentants politiques, groupes ou publics concernés etc.) qui garantissent ces propositions et les exonèrent de parcourir l'ensemble du chemin cognitif et affectif qui les mènerait à la construction d'une croyance. L'appropriation et l'acceptation d'une politique publique ne passent donc pas, pour la majorité des citoyens, par un engagement idéologique ou une croyance (apanage des « croisés » de l'enjeu, groupes mobilisés ou publics concernés – Brugidou, 2008), mais plutôt par un détachement relatif, dans un équilibre entre concernement et confiance/délégation dans les dispositifs mis en œuvre pour répondre aux enjeux.

Toutefois, le processus d'institutionnalisation d'une norme et de sa diffusion n'est pas linéaire. La phase de mise en œuvre d'une norme, à travers l'implémentation de dispositifs de politiques publiques, donne ainsi très souvent lieu à des épisodes de controverses²⁷, qui peuvent remettre en question

²⁷ Ces controverses peuvent resurgir de loin en loin comme le montre l'exemple des politiques de sécurité routières. (Hamelin et Spennlehauser, 2008)

l'institution de la norme (quid du rôle de la femme dans les nouvelles pratiques écologiques ? se demande E. Badinter (2010), ou quid d'un modèle de décroissance, plutôt que de croissance verte, se demandent les militants de la Décroissance ou les Economistes Atterrés (2012)). Ces controverses peuvent également concerner les modalités d'application de la norme. Par exemple, la norme du tri des déchets, a connu un développement fort à partir du moment où un système de collecte (poubelles) séparées et collecte institutionnalisée) et de valorisation s'est mis en place, montrant « la nécessité d'une institution qui impose des règles pour que les individus s'imposent des obligations nouvelles » (Dujin, Pocquet, Maresca, 2007, p. 85). Une analyse des discours tenus par des Français dans une enquête quantitative sur le tri des déchets (Brugidou, 2011) montre que si le principe du tri n'est pas discuté, les modalités d'application de la norme – à travers la critique de l'organisation de la collecte, c'est-à-dire de l'implémentation de dispositifs socio-techniques et réglementaires – peuvent être l'objet de controverses : la responsabilité de l'absence de tri est reportée sur un défaut du collectif dans la mise en œuvre de la norme. De la même manière, la taxe carbone a donné lieu à d'importantes controverses en 2010 lors du Grenelle de l'environnement²⁸. Ces controverses peuvent cohabiter avec une plus ou moins grande diffusion de la norme dans l'espace social : la norme du tri des déchets paraît de ce point de vue plus répandue en France que les économies d'énergie (Brugidou, Moine, 2010).

Les différentes enquêtes menées par nous-mêmes ou par d'autres chercheurs montrent que des pratiques d'attention énergétique existent, que les ménages font « attention » à l'énergie (avec des conceptions variées) et qu'ils peuvent « accepter » de nouveaux dispositifs d'efficacité énergétique, de modération énergétique ou de production d'énergie renouvelable, s'ils réussissent à les intégrer dans le système de consommation qu'ils construisent au jour le jour, s'ils se les approprient. Cela se produit quand les ménages trouvent un *enjeu de transformation* de leurs pratiques, par l'appropriation d'un dispositif ou d'une information dans un système de consommation et un projet de vie plus larges.

Les ménages ne sont donc pas uniquement tiraillés entre une identité de « consommateur » et une identité de « citoyen ». Ils gèrent un ensemble de problématiques, loin de pouvoir simplement « voter avec leur porte-monnaie ». Cela n'empêche pas l'existence ancrée de pratiques d'attention énergétique, qui se réalisent au nom de logiques variées (mais non infinies), montrant les réinterprétations sociales des politiques publiques.

Normes en cours d'institutionnalisation et pratiques incorporées montrent à la fois la constitution d'une « attention énergétique », et le maintien, même critiqué, du « confort ». Mais loin d'opposer les politiques publiques, qui seraient vertueuses, cherchant l'avènement d'une transition énergétique, d'une part, et les ménages, qui seraient de mauvais citoyens (Rochefort, 2007), résistant au changement, d'autre part, ce binôme est inscrit dans le « régime socio-technique dominant » (Geels, 2002) actuel, en France, comme dans d'autres pays européens²⁹. En effet, on trouve des occurrences importantes de ces deux thématiques dans les différentes sphères d'influence et de construction des pratiques sociales en matière d'énergie. Concernant la sphère politique, nous avons vu dans la première partie l'émergence et le développement de politiques publiques environnementales/énergétiques, en particulier le déploiement de la sensibilisation des consommateurs finaux et d'instruments de marché (gestion symbolique et économique de la conjoncture politique), et dans le même temps, le développement d'un discours sur la nécessité de la croissance en temps de crise (qui suppose une énergie abondante et bon marché), et donc de la consommation (gestion politique de la conjoncture économique). De même, dans la sphère du marché, il existe à la fois une forte influence des politiques publiques (instruments de marché) et une

²⁸ <http://www.liberation.fr/taxe-carbone,99830>

²⁹ Barenergy, WP6 ?

pression des consommateurs à « verdir » les produits et la communication des entreprises, et à la fois une pression consumériste forte (Rumpala, 2009).

[Titre 1] Conclusion

Le « consommateur-citoyen » est donc une figure « politique » (policy), au sens d'une figure construite dans le déploiement d'une politique publique, qui cherche à concilier confort et environnement, dans les problématiques énergétiques comme, plus globalement, dans les questions de consommation. Etat et marché encadrent fortement cette figure, à la fois par le développement d'un discours de la responsabilité et du consommateur-acteur, censé « individualiser » l'agent, même dans ses acceptions citoyennes (faire un petit geste pour la planète, voter avec son porte-monnaie) ; et à la fois par le déploiement de dispositifs qui structurent fortement l'action dans le sens souhaité (smart grids, nudges, etc.).

Cette figure constitue un compromis normatif, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les dispositifs marchands et réglementaires qui l'implémentent renvoient à différentes normes : ils favorisent plus ou moins le confort ou l'environnement, binôme toujours en tensions. De plus, ils sont portés par des réseaux d'acteurs, qui promeuvent des solutions différentes (technique versus comportement, efficiency versus sufficiency). Enfin, ils résultent d'une accumulation, voire d'une sédimentation, de strates historiques de politiques publiques (Hamelin et Spencehauer 2008). Les processus d'institutionnalisation des normes sont plus ou moins continus, sujets à des périodes de production intense ou de stagnation, voire de recul relatif. Par exemple, on pourrait dire que la norme des économies d'énergie des années 70/80 a été en partie « désinstallée » en France, comme on le dit d'un logiciel, victime d'un processus de désinstitutionnalisation : les dispositifs discursifs et réglementaires des politiques d'économies d'énergie tombant partiellement en déshérence (l'application des réglementations thermiques dans le bâtiment n'a pas ou peu été suivie, les campagnes de sensibilisation se sont espacées, etc.).

Il faut encore distinguer la définition du « problème » des économies d'énergie, qui semble actuellement privilégier un récit causal (Stone, 1989) du « citoyen consommateur », de la palette de solutions effectivement mise en œuvre, combinant des instruments plus variés (Hamelin et Spencehauer 2008), parce que résultant de ces processus de sédimentation et de compromis et de la confrontation aux usages (rejet, appropriation, politisation).

Références

- ADEME campaign (2008), http://www-faisons.fr/IME/pdf/fiche_ADEME_lampes_basse_consonnation.pdf (accessed 20 June 2013).
- Akrich, M. (1992), 'The de-scription of technical objects', in B. Wiebe and J. Law (eds), *Shaping Technology/Building Society, Studies on Sociotechnical Change*, Cambridge, MA: MIT Press, pp. 205–24.
- Akrich, M., M. Callon and B. Latour (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris: Les Presses Mines Paris.
- Badinter, E. (2010), *Le conflit: la femme et la mere*, Paris: Flammarion.
- Becker, O. (1963), *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, New York: the free press.
- Benvegna, N. (2011), 'La politique des Netsroots, La démocratie à l'épreuve d'outils informatiques de débat public', Thèse de l'école des Mines de Paris, CSI, Paris.
- Besson, D. (2008), *Consommation d'énergie: autant de dépenses en carburants qu'en énergie domestique*, *INSEE Premiere*, **1176**, February.
- Blanchard, P. (2009), 'Les médias et l'agenda de l'électronucléaire en France. 1970–2000', Thèse de doctorat en Science politique, Paris Dauphine, Paris.
- Borraz, O. and V. Guiraudon (eds) (2008), *Politiques publiques, Tome 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris: Presses de Sciences Po.

- Borraz, O. and V. Guiraudon (2010), 'Introduction. Les publics des politiques', in B. Olivier and V. Guiraudon (eds), *Politiques publiques, Tome 2, Changer la société*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 11–27.
- Boy, D., M. Brugidou, C. Halpern and P. Lascoumes (eds) (2012), *Le Grenelle de l'environnement: acteurs, discours, effets*, France: Rapport final remis au Programme Concertation, Décision et Environnement, MEDDTL, CEVIPOF and Sciences Po.
- Brugidou, M. (2008), *L'opinion et ses publics, une approche pragmatiste de l'opinion publique*, Paris: Presses de Sciences Po.
- Brugidou, M. (2011), *Stigmatisation et dénonciation: entre adhésion doxique et distance critique*, Strasbourg: Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques.
- Brugidou, M. and M. Moine (2010), 'Normes émergentes et stigmatisation', *JADT 2010*, Rome, June.
- Calwell, C. (2010), 'Is efficient sufficient? The case for shifting our emphasis in energy specifications to progressive efficiency and sufficiency', available at http://www.eceee.org/sufficiency/eceee_Progressive_Efficiency.pdf (accessed 8 January 2012).
- Catteau, R., M. Galerne, P. Garnier and P.T. Desessarts (2010), 'Politique publique de promotion des lampes basse consommation: enjeux et difficultés', Mémoire de Master d'Action Publique, sous la direction A. de Jobert and M.-C. Zélem Ecole des Ponts, Paris.
- Christiansen, T. and E. Kirchner (eds) (2000), *Europe in Change: Committee Governance in the European Union*, Manchester: Manchester University Press.
- Dobré, M. (2002), *L'écologie au quotidien. Elements pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris: L'Harmattan.
- Dujin, A., G. Pocquet and B. Maresca (2007), 'La maîtrise de la consommation dans le domaine de l'eau et de l'énergie', Cahier de recherche du CREDOC, **237**, 85.
- Economistes Atterrés (2012), *Changer d'économie. Nos propositions pour 2012*, Paris: LLL.
- Fudge, S. (2010), 'Focus groups. Integrated European report', BarEnergy project, available at http://www.barenergy.eu/uploads/media/D27_Focus_Groups_Integrated_European_Report.pdf (accessed 8 January 2013).
- Garabuau-Moussaoui, I. (2011), 'Energy-related logics of action throughout the ages in France: historical milestones, stages of life and intergenerational transmissions', *Energy Efficiency*, **4** (4), 493–509.
- Garabuau-Moussaoui, I., F. Bartiaux and M. Filliastre (2009), 'Entre école, famille et médias, les enfants sont-ils des acteurs de la transmission d'une attention environnementale et énergétique? Une enquête en France et en Belgique', in N.N. Burnay and A. Klein (eds), *Figures contemporaines de la transmission*, Namur, Belgium: Presses universitaires de Namur, pp. 105–20.
- Geels, F.W. (2002), 'Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study', *Research Policy*, **31** (8–9), 1257–74.
- Gossart, C. (2010), 'Quand les technologies vertes poussent à la consommation', *Le Monde Diplomatique*, June.
- Halkier, B. (2001), 'Routinisation or reflexivity? Consumers and normative claims for environmental consideration', in J. Groncow and A. Warde (eds), *Ordinary Consumption*, London: Routledge, pp. 25–44.
- Hamelin, F. and V. Spenlehauer (2008), 'L'action publique de sécurité routière en France. Entre rêve et réalisme', *Revue Réseaux*, **147**, 49–86.
- Hecht, G. (2004), *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris: La Découverte.
- Hirschman, A.O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, MA: Harvard University Press.

- Lascoumes, P. (2008), 'Les politiques environnementales', in B. Olivier and V. Guiraudon (eds), *Politiques publiques, Tome 1: La France dans la gouvernance européenne*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 29–67.
- Lassègue, J. (2010), 'Pour une anthropologie sémiotique; recherche sur le concept de forme symbolique', Mémoire de soutenance d'habilitation de recherche, Paris IV.
- Latouche, S. (2006), *Le pari de la décroissance*, Paris: Fayard.
- Leray, T. and B. de La Roncière (2003), *Trente ans de maîtrise de l'énergie*, Arcueil: ATEE.
- Meuric, L. (2006), 'L'évolution annuelle de l'énergie en France depuis 1973', *Realites industrielles*, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, August, 59–61.
- Moussaoui, I. (2007), 'De la société de consommation à la société de modération. Ce que les Français disent, pensent et font en matière de maîtrise de l'énergie', *Les Annales de la Recherche Urbaine*, **103**, September, 114–21.
- Moussaoui, I. (2008), 'Domestic energy use: main barriers and drivers towards an energy-related behavioural change', BarEnergy report, available at <http://www.barenergy.eu/> (accessed 8 January 2012).
- Moussaoui, I. and O. Vaubourg (2004), *Maitriser son confort, rendre confortable sa maîtrise: gestion des flux domestiques, maîtrise de l'énergie et valeurs de modération, chez les familles propriétaires*, rapport EDF R&D, multig.
- Pautard, E. (2009), 'Vers la sobriété électrique, politiques de maîtrise des consommations et pratiques domestiques', thèse de sociologie, Université Toulouse II, Le Mirail Toulouse, France.
- Rocheffort, R. (2007), *Le bon consommateur et le mauvais citoyen*, Paris: Editions Odile Jacob.
- Roy, A. (2006), 'L'environnement, de plus en plus intégré dans les gestes et les attitudes des Français', *Le 4 Pages IFEN*, **109**, January – February.
- Rumpala, Y. (2009), 'La consommation durable comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation', *Revue française de science politique*, **59**, 967–96.
- Saurugger, S. (2003), 'Les groupes d'intérêts entre démocratie associative et mécanismes de contrôle', *Raisons politiques*, **10**, 151–69.
- Shove, E. (2003), 'Converging conventions of comfort, cleanliness and convenience', *Journal of Consumer Policy*, **26** (4), 395–418.
- Shove, E. and A. Warde (1998), *Inconspicuous Consumption: The Sociology of Consumption and the Environment*, Lancaster: Department of Sociology, Lancaster University.
- Stone, D. (1989), 'Causal stories and the formation of policy agendas', *Political Science Quarterly*, **104** (2), 281–300.
- Vauglin, F., V. Beillan and A. Jobert (2011), *Le crédit d'impôt développement durable et l'eco-prest à taux zero: impacts d'instruments de politiques publiques visant à l'efficacité énergétique dans le bâtiment*, rapport EDF R&D, multig.
- Wallenborn, G. and J. Dozzi (2007), 'Du point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé?', in P. Cornut, T. Bauler and E. Zaccà (eds), *Environnement et inégalités sociales*, Brussels, Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 47–59.
- Warde, A. (2005), 'Consumption and theories of practice', *Journal of Consumer Culture*, **5**, 131–53.
- Zélem, M.C. (2010), *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris: L'Harmattan.